



# FLASH INFOS



## Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Madame, Monsieur,

Comme l'avait annoncé Frédéric MOIZARD dans son édit de la gazette 113, nous vous sollicitons pour participer à l'enquête publique destinée à entériner la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, le PLU en vigueur sur notre commune a été approuvé en 2017. Fin 2018, la loi « ELAN » a été adoptée. A la suite de sa promulgation, le conseil municipal en place en 2019 a **voté à l'unanimité l'arrêt du programme d'immeubles** prévu au sud de la parcelle appelée « la Haie Jabeline », et a décidé de procéder à une révision générale de notre PLU.

Cette **révision du PLU** prend en compte la **disposition de la loi « ELAN » qui relève le seuil** obligeant les communes à avoir 25% de logements locatifs sociaux. Ce seuil passe de 1 500 à 3 500 habitants pour les communes d'Ile-de-France qui ne sont pas dans la continuité urbaine de Paris. Saint-Witz est maintenant soumis au seuil national de 3 500 habitants. Ce n'était pas le cas lors de l'adoption du PLU de 2017.

Cette révision a été engagée immédiatement en revoyant notamment plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui définissent un aménagement particulier de certaines parcelles localisées en zonage à urbaniser (AU).

Une étape de ce remaniement du PLU s'est achevée début 2020. Cependant, en raison du confinement sanitaire, nous n'avons pu soumettre que mi-juin 2020 notre nouveau document aux Personnes Publiques Associées\* (PPA) pour que celles-ci nous fassent part de leurs observations. Il s'agit d'un processus obligatoire dont la durée légale est de 3 mois.

Cette phase maintenant achevée, nous pouvons lancer **l'enquête publique** pour permettre notamment aux Wéziens de faire part de leurs avis et de leurs suggestions. Cette enquête aura lieu :

**du 17 octobre au 21 novembre 2020.**

Pour ce faire, un registre d'enquête publique sera d'une part mis à votre disposition en mairie. Et d'autre part, la commissaire enquêtrice nommée par le tribunal administratif, tiendra ses permanences en mairie aux jours et heures définis ci-après :

- Samedi 17 octobre, de 9h à 12h (ouverture de l'enquête) ;
- Jeudi 22 octobre, de 16h à 19h ;
- Jeudi 29 octobre, de 16h à 19h ;
- Mardi 3 novembre, de 15h à 18h ;
- Vendredi 13 novembre, de 16h à 19h ;
- Samedi 21 novembre, de 9h à 12h (clôture de l'enquête)

Vous pouvez également lui écrire en mairie\*, ou adresser votre avis par voie électronique à l'adresse suivante : [plu2020@saint-witz.fr](mailto:plu2020@saint-witz.fr)

Pendant l'enquête publique, tous les documents sont consultables en mairie, et disponibles sur le site internet [www.saint-witz.fr](http://www.saint-witz.fr).

(Glissez votre curseur sur **LA COMMUNE LA MAIRIE** en haut de l'écran d'accueil, cliquez sur **“urbanisme”** dans le menu qui s'est affiché). Vous retrouverez aussi l'historique quasi exhaustif du PLU.



Nous comptons sur vous pour vous exprimer sur le contenu de ce document qui définira toutes les règles générales de notre PLU, dont les servitudes d'utilisation du sol sur toute la commune pour les années à venir...

### Et après ?

A l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice prend en compte les observations émises, et décide de leur recevabilité. Elle analyse chacune d'elles, et rédige ensuite un rapport à la fin duquel elle donne son avis final dans un délai de 1 mois.

Ce rapport est ensuite présenté au conseil municipal pour le vote final du PLU.

## Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

**Dématérialisation de l'enquête :** Il est vivement conseillé de privilégier la consultation dématérialisée du dossier sur le site de la mairie ([www.saint-witz.fr](http://www.saint-witz.fr), voir ci-dessus).

De même, privilégiez l'envoi de vos observations par **courrier postal\*\***, à l'attention de la commissaire enquêtrice, en mairie ou par courriel à [plu2020@saint-witz.fr](mailto:plu2020@saint-witz.fr).

**Consultation sur site :** Pour les personnes ne disposant pas d'un accès dématérialisé au dossier et/ou pour celles souhaitant rencontrer la commissaire enquêtrice, la consultation du dossier en mairie est possible, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique :

- La consultation et/ou l'entretien avec la commissaire enquêtrice se font par groupe de 2 personnes maximum ;
- Du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée du lieu de consultation pour une désinfection obligatoire des mains ;
- La mairie gère, par tout moyen qu'elle juge approprié, le flux du public afin de respecter les mesures de distanciation physique ;
- Le port d'un masque est obligatoire ;
- Afin d'éviter toute contamination, des gants jetables sont à la disposition du public pour la consultation du dossier et le dépôt d'observations dans le registre ;
- Le public vient avec son propre stylo ;

## Le Conseil municipal

\* Les PPA sont par exemple : le Préfet (ARS, directions de l'environnement, de l'aménagement, de l'urbanisme...), la chambre de commerce et de l'industrie, la chambre d'agriculture, les mairies voisines, les communautés de communes ou d'agglomération, les Institutions...

\*\* Courrier sous enveloppe cachetée à adresser à :  
Mairie de Saint-Witz  
Enquête publique  
Place Isabelle de Vy  
95470 Saint-Witz



### Prochains évènements à Saint-Witz :

- Journée mondiale du nettoyage, le **CleanUp day wézien**, samedi **19 septembre** à partir de 8h30, départ du parvis de l'espace culturel La Tuilerie. Inscriptions et renseignements au 06 42 31 36 73 ou par e-mail à [communicationsaintwitz@gmail.com](mailto:communicationsaintwitz@gmail.com). Vidéo de présentation à la une du site [www.saint-witz.fr](http://www.saint-witz.fr)
- **Spectacle de danse et de jazz** à La Tuilerie samedi **26 septembre** à 20h30
- **Salon artistique** du **2 au 5 octobre**.